

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (FQCQ)

Foire aux questions



1. Qu'est-ce qui est inclus avec mon droit d'accès aux sentiers de la FQCQ ?

Pour pouvoir utiliser les sentiers entretenus par la FQCQ, vous devez acquitter le montant des droits d'accès prescrits. En achetant ce droit d'accès aux sentiers, vous pouvez également opter de devenir titulaire d'une assurance responsabilité civile d'Intact Assurance d'un montant de **1 000 000 \$**. La police d'assurance responsabilité civile d'Intact Assurance n'est pas renouvelable automatiquement. La FQCQ et les clubs de quads qui y sont affiliés distribuent cette assurance de manière accessoire à la vente des droits d'accès aux sentiers afin de protéger chacun de leurs membres en cas d'accident.

2. Suis-je obligé d'acheter l'assurance responsabilité civile des quadistes vendue de manière accessoire au droit d'accès aux sentiers ?

Non. Vous pouvez décider d'acheter votre droit d'accès aux sentiers de la FQCQ sans acheter le produit d'assurance afférent, et ce, directement auprès de la FQCQ. Il faut prévoir un délai de 14 jours pour la réception de votre droit d'accès aux sentiers vendu sans assurance. Des frais administratifs de 20.00 \$ + taxes seront appliqués pour ce type de droit d'accès. Veuillez noter qu'il vous est interdit par la Loi de circuler sur un sentier entretenu par la FQCQ si vous n'avez pas reçu votre droit d'accès et que votre vignette n'est pas apposée sur votre quad.

N'oubliez pas que vous devrez toutefois vous procurer une assurance responsabilité civile auprès d'un assureur de votre choix, pour le montant minimal prescrit par la loi. En effet, comme propriétaire d'un quad, vous devez souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins **500 000 \$** comme la Loi sur les véhicules hors route vous y oblige. À défaut de respecter cette obligation, vous serez passible d'une amende.

3. Qu'est-ce qu'une assurance responsabilité civile ?

En vertu du Code civil du Québec, la responsabilité civile d'une personne repose sur le fait qu'elle a le devoir général de bien se conduire et d'assumer la responsabilité de tout dommage éventuel causé par sa faute à toute autre personne ou bien. Il faut savoir que la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) ne verse des indemnités pour les blessures subies dans un accident de quad que dans quelques situations précises.



IMPORTANT

Les quads sont des véhicules hors route non couverts par le régime public d'indemnisation des dommages corporels de la SAAQ. Aucune indemnité n'est versée par la SAAQ à l'utilisateur d'un tel véhicule en cas de blessures, sauf si une collision survient avec un véhicule en mouvement qui n'est pas exclu du régime (par exemple, une automobile).

En utilisant votre quad, vous pourriez donc causer des dommages à d'autres personnes ou biens et être tenu responsable de tels dommages, d'où l'importance de détenir une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages matériels et les blessures corporelles qui ne sont pas couvertes par la SAAQ.

Par exemple : Vous circulez en quad et vous causez accidentellement des blessures à un autre quadiste. Ce dernier pourrait vous poursuivre et vous réclamer des dommages-intérêts pour couvrir ses pertes de revenus, les frais médicaux et autres frais qu'il a engagés et/ou les dommages moraux, telle que la souffrance, qu'il a subit.

Avec l'assurance responsabilité civile d'Intact Assurance vendue de manière accessoire au droit d'accès, vous êtes bien protégé.

4. De quelle façon est répartie le montant payé pour mon droit d'accès aux sentiers FQCQ ?

FQCQ				Intact Assurance	Prix du droit d'accès incluant l'assurance
Type de droit d'accès	Droit d'accès	Contribution obligatoire à l'assurance responsabilité civile des clubs	Total	Responsabilité civile du quadiste	
Annuel	250,00 \$	7,63 \$	257,63 \$	42,37 \$	300,00 \$
Saisonnier (estival)	150,00 \$	7,63 \$	157,63 \$	42,37 \$	200,00 \$
3 jours	90,00 \$	0,00 \$	90,00 \$	20,00 \$	110,00 \$
1 jour	50,00 \$	0,00 \$	50,00 \$	10,00 \$	60,00 \$
Location	250,00 \$	24,52 \$	274,52 \$	115,47 \$	390,00 \$

Tout prix d'assurance inclut la taxe.

5. Où puis-je obtenir un spécimen de la police d'assurance émise si un quadiste achète l'assurance responsabilité civile vendue avec les droits d'accès de la FQCQ ?

Vous pouvez télécharger un spécimen de la police d'assurance F.P.Q. N° 1 et du sommaire sur le site web de la FQCQ, dans la section Assurances et sur le site web d'Intact Assurance (intact.ca/sommaire). Ce spécimen de F.P.Q. N° 1 devrait en tout temps être lu conjointement avec le Sommaire. Le Sommaire est remis préalablement à l'achat de votre police d'assurance responsabilité civile d'Intact Assurance. Le Sommaire est disponible sur le site web de la FQCQ, dans la section Assurances et sur le site d'Intact Assurance (intact.ca/sommaire).

6. Puis-je augmenter le montant de la police d'assurance responsabilité civile des quadistes d'Intact Assurance ?

Si vous avez choisi d'acheter la police d'assurance responsabilité civile d'Intact Assurance, vous bénéficiez d'une couverture totale de **1 000 000 \$** en responsabilité civile. Compte tenu des sommes qui peuvent être en jeu dans une poursuite civile pour indemnisation du préjudice corporel, par exemple, plusieurs quadistes désirent être mieux protégés. Il est donc possible, si vous êtes un résident du Québec, d'augmenter votre montant d'assurance responsabilité civile.

Si vous résidez au Québec, Intact Assurance vous offre la possibilité d'être davantage protégé en portant votre montant d'assurance responsabilité civile à **2 000 000 \$**, soit une couverture additionnelle de 1 000 000 \$.

Pour ce faire, rendez-vous sur le site Web de la FQCQ, section Assurances, où vous trouverez le formulaire « Demande d'augmentation du montant d'assurance responsabilité civile ». Vous n'aurez qu'à le remplir et à le faire parvenir directement à Intact Assurance à l'adresse indiquée.

7. Puis-je obtenir un remboursement de ma contribution obligatoire à l'assurance responsabilité civile des clubs ?

Cette contribution obligatoire représente la part que vous payez pour l'assurance responsabilité civile que chacun des clubs affiliés de la FQCQ souscrit pour être adéquatement protégé, tout comme vous le faites en vous procurant votre propre assurance responsabilité civile du quadiste. Cette contribution n'est donc pas remboursable.

8. Je voudrais faire annuler mon assurance responsabilité civile des quadistes et obtenir un remboursement de prime. Que dois-je faire ?

Il y a deux moyens de demander l'annulation de votre assurance responsabilité civile des quadistes, soit de façon :

- électronique en remplissant et en soumettant votre formulaire (« Avis de résolution d'un contrat d'assurance » disponible sur le site Web de la FQCQ - section Assurances) ; ou
- manuelle en remplissant le formulaire « Avis de résolution d'un contrat d'assurance », disponible dans le Sommaire, sur le site web de la FQCQ (section Assurances) ou sur le site d'Intact Assurance (intact.ca/sommaire) et en le soumettant, par courrier recommandé, à l'adresse indiquée.

Tout remboursement auquel vous avez droit sera effectué dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par Intact Assurance de votre formulaire dûment rempli.

9. Quel est le montant remboursé si j'annule mon assurance responsabilité civile des quadistes?

Pour obtenir un remboursement, vous devez **remplir et envoyer à Intact Assurance le formulaire « Avis de résolution d'un contrat d'assurance »** conformément à la procédure à la question 8.

Type de droit d'accès	Montant remboursé
1 jour	- Si l'avis est reçu avant la date de prise d'effet de l'assurance, c'est-à-dire lorsque votre droit d'accès aux sentiers devient valide : - Pour le droit d'accès de 1 jour : Remboursement de 10,00 \$ (100% du montant payé). - Pour le droit d'accès de 3 jours : Remboursement de 20,00 \$ (100% du montant payé). - Si l'avis est envoyé après la date de prise d'effet de l'assurance : Aucun remboursement.
3 jours	
Annuel	- Si l'avis est reçu dans les 10 jours suivant l'achat de votre droit d'accès : Remboursement de 42,37 \$ (100% du montant payé). - Si l'avis est reçu après le 10^e jour suivant l'achat de votre droit d'accès : Remboursement partiel selon le « Tableau de résiliation » joint à ce document « Foire aux questions » (et à votre police d'assurance F.P.Q. N°1).
Saisonnier (estival)	
Location	- Si l'avis est reçu dans les 10 jours suivant l'achat de votre droit d'accès : Remboursement de 115,47 \$ (100% du montant payé). - Si l'avis est reçu après le 10^e jour suivant l'achat de votre droit d'accès : Remboursement partiel selon le « Tableau de résiliation » joint à ce document « Foire aux questions » (et à votre police d'assurance F.P.Q. N°1).

10. En cas de sinistre, où dois-je m'adresser ?

Toutes les questions concernant les réclamations existantes ou les situations pouvant donner lieu à une réclamation doivent être adressées au Service d'indemnisation d'Intact Assurance au **1 866 464 2424**.

TABLEAU DE RÉSILIATION

POLICES 6 OU 12 MOIS

TABLE DE RÉSILIATION DE COURTE DURÉE

(sauf les véhicules à usage saisonnier)

Temps couru (jours)		Exiger %	Temps couru (jours)		Exiger %	Temps couru (jours)		Exiger %
6 mois	12 mois		6 mois	12 mois		6 mois	12 mois	
	1-4	14	52-53	121-124	44	117-118	245-248	74
	5-8	15	54-55	125-128	45	119-120	249-252	75
	9-12	16	56-58	129-132	46	121-122	253-256	76
	13-16	17	59-60	133-136	47	123-124	257-260	77
	17-20	18	61-62	137-140	48	125-126	261-264	78
	21-24	19	63-64	141-144	49	127-128	265-268	79
1-2	25-28	20	65-66	145-148	50	129-131	269-272	80
3-4	29-32	21	67-68	149-156	51	132-133	273-276	81
5-6	33-36	22	69-70	157-160	52	134-135	277-280	82
7-8	37-40	23	71-73	161-164	53	136-137	281-284	83
9-10	41-44	24	74-75	165-168	54	138-139	285-288	84
11-12	45-48	25	76-77	169-172	55	140-141	289-292	85
13-15	49-52	26	78-79	173-176	56	142-143	293-296	86
16-17	53-56	27	80-81	177-180	57	144-146	297-300	87
18-19	57-60	28	82-83	181-184	58	147-148	301-304	88
20-21	61-64	29	84-85	185-188	59	149-150	305-308	89
22-23	65-68	30	86-88	189-192	60	151-152	309-312	90
24-25	69-72	31	89-90	193-196	61	153-154	313-316	91
26-27	73-76	32	91-92	197-200	62	155-156	317-320	92
28-30	77-80	33	93-94	201-204	63	157-158	321-324	93
31-32	81-84	34	95-96	205-208	64	159-161	325-328	94
33-34	85-88	35	97-98	209-212	65	162-163	329-332	95
35-36	89-92	36	99-100	213-216	66	164-165	333-336	96
37-38	93-96	37	101-103	217-220	67	166-167	337-340	97
39-40	97-100	38	104-105	221-224	68	168-169	341-344	98
41-42	101-104	39	106-107	225-228	69	170-171	345-348	99
43-45	105-108	40	108-109	229-232	70	172-183	349-365	100
46-47	109-112	41	110-111	233-236	71			
48-49	113-116	42	112-113	237-240	72			
50-51	117-120	43	114-116	241-244	73			